

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie  
et des Finances

BUDGET

**Fermeture de la brigade de surveillance des douanes de Cluses.**

-----

NOR : ECFD1703138S

La directrice générale des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lyon du 14 octobre 2016,

Arrête :

Article unique. – La brigade de surveillance intérieure de Cluses (direction régionale de Chambéry) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Fait le 02 FEV. 2017

La directrice générale,



Hélène CROCQUEVIELLE